

Aquarius : le bien-fondé d'une action humanitaire

- Écrit par [Sylvain Fournier](#)
- mercredi 10 octobre 2018 13:39
- [Imprimer](#)



La mobilisation pour « sauver l'Aquarius » a réuni près de 100 000 personnes en France et en Europe ce samedi. Photo Migue Mariotti.

Sous quel pavillon l'Aquarius reprendra-t-il la mer ? Quand ? et dans quel contexte européen ? Eléments de réponse au lendemain de la grande mobilisation citoyenne de samedi.

Le gouvernement français n'a pas réagi au succès de la journée de mobilisation de samedi, qui a réuni près de 100 000 personnes en France et en Europe. Deux députés LREM, Jean-François Mbaye et Aina Kuric, sont cependant sortis du rang pour demander au Premier ministre de lui « accorder le pavillon français. (...) Permettre à ce bateau de repartir en mer pour effectuer sa mission est primordial », soutient l'élú du Val-de-Marne.

De l'autre côté des Alpes, le député socialiste suisse, Carlo Sommaruga y va de sa proposition : « Accorder le pavillon à l'Aquarius serait un geste qui s'inscrit dans la tradition humanitaire de la Suisse ». Kerem Kinik, le président du Croissant Rouge Turc a lancé un appel similaire pour « protéger l'Aquarius », et éviter que « plus de gens encore, ne meurent aux portes de l'Europe ».

Et à l'élú helvète de rappeler qu'en 2013, l'Europe avait lancé l'opération « Marée Nostrum », pour répondre à cette même urgence humanitaire. Un dispositif démantelé l'année suivante, au bénéfice de « la défense des frontières »... « Déjà à cette époque, les moyens étaient

insuffisants », estime Julie Begin, de SOS Méditerranée, et aujourd'hui « plus aucun navire humanitaire ne poursuit cette mission au large de la Libye... »

La question ne relève pas que du champ politique, mais du droit rappelle, dans une motion adoptée samedi, le Conseil national des barreaux : « Le droit protège et sauve, il ne peut être utilisé pour interdire de porter secours ». La France a pris une série d'engagements internationaux - via les conventions sur le droit à la mer et le sauvetage - et aux avocats de s'indigner de « l'ignorance de ces textes au mépris de la vie humaine et des droits fondamentaux ».

Si le bien-fondé juridique de l'action est acquis, il reste à mettre en pratique. Sous quel pavillon l'Aquarius reprendra-t-il la mer ? Français, Suisse... ou Panaméen. « Officiellement, le Panama ne nous l'a pas - encore - retiré », précise la porte-parole. « L'idéal serait de poursuivre nos actions sous ce pavillon ».

Dans le cas contraire, l'Aquarius ne repartira pas en mer avant plusieurs semaines, malgré « la très grande impatience des marins sauveteurs » stipule-t-elle. « Les certifications pour le pavillon panaméen nous avait pris trois semaines... », note-t-elle, en rappelant que la solution ne peut-être qu'européenne.

S.F.